COMITE SYNDICAL

du jeudi 8 mars 2018 à 14 H 30

à l'EPTB Vilaine – LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 8 mars 2018 à 14 H 30** à l'EPTB Vilaine – La Roche Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ETAIENT PRESENTS

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Madame Nathalie MARCADET, Service Finances EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMITE SYNDICAL DE L EPTB VILAINE jeudi 8 mars 2018 à 14H30 à LA ROCHE BERNARD

10 MILIEUX NATURELS:

Natura 2000 - marais de REDON et de VILAINE : animation liée au Document d'Objectifs : demande de subvention pour 2018

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine a été désignée comme structure en charge de l'animation du Document d'Objectifs du site des Marais de Redon et de VILAINE n° FR 5300002. A ce titre, elle peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat et de l'Union Européenne (FEADER, mobilisé dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020).

Une convention sera établie entre la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'IAV sur 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Le montant prévisionnel du projet pour l'année s'élève environ à 28 900 euros TTC, comprenant les frais de personnel (mi-temps de la chargée de mission, charges patronales comprises) et des suivis naturalistes ou interventions d'experts.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant : 53% Europe (FEADER) et 47% Etat.

La DREAL Bretagne (guichet unique) a confirmé la disponibilité de 28 750 euros de fonds publics pour financer cette opération pour les 12 mois. Près de 150 euros resteraient à la charge de l'EPTB Vilaine.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retient ce projet dans les conditions proposées,
- sollicite les subventions de l'Etat et de l'Union Européenne correspondantes,
- charge la Présidente de signer toutes pièces afférentes

Pour extrait conforme La Présidente,

Solène MICHENOT